



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 27 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **20/07/2015**

Date d'affichage : **21/07/2015**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Marlène PIERRO, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Karine BEAUGIRAUD.

Étaient absents représentés : Michel FRAISSE par Bruno BOITEUX, Sandrine GUIMBAUD par Karine BEAUGIRAUD.

Était absente excusée : Anaïs CHARDON.

Était absent : Benoît MOREL.

Jacques PRADELLE a été désigné secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 13.

Le compte-rendu et les délibérations de la précédente réunion sont lus et approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour pour ester en justice dans l'intérêt de la Commune contre le Syndicat départemental de l'Ecole de musique et de danse de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal, unanime, accepte cette modification.

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 FINANCES

I.1.1 Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 29 113 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de réaliser un prêt de 29 113 € à 0% auprès de la Caisse des dépôts et consignations et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

I.1.2 Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, par 11 voix pour et 2 abstentions, décide du renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 300 000 €.

I.1.3 DM n° 3 – budget communal

Libellés	Article	Opération	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Voirie	2315	243		850.00
Mobilier groupe scolaire	2184	247	850.00	
			850.00	850.00

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la DM n° 3 du budget communal.

I.1.4 DM n° 4 – budget communal

Libellés	Article	Opération	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Acquisition serveur	2051	261		2000.00
Diagnostic accessibilité des bâtiments	203	295	2 000.00	
			2 000.00	2 000.00

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la DM n° 4 du budget communal.

I.1.5 Motion de l'Association des Maires de la Drôme concernant la baisse des dotations

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de la Drôme contre le désengagement de l'Etat. Cette motion indique que les collectivités locales sont confrontées à une augmentation des charges pour un certain nombre de services.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la motion proposée par l'AMD.

I.1.6 Remboursement des frais de déplacement, frais de stationnement et frais de bouche aux bénévoles bibliothécaires

Il est proposé d'indemniser les bénévoles « Bibliothécaires » de leurs frais de déplacement, frais de stationnement et des repas pris lors de formations et réunions extérieures à la commune.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cette proposition et ce, à compter du 1^{er} août 2015.

I.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I.2.1 Avis sur le Plan de déplacements urbains (PDU) de Valence-Romans Déplacements.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Emet un avis favorable sur le PDU de Valence Romans Déplacements.
- Souhaite que ce PDU puisse s'inscrire en cohérence avec les orientations du SCOT.
- Rappelle les enjeux forts liés à la question du franchissement du Rhône.
- Souhaite que la Communauté de Communes Hermitage Tournonais engage dès que possible une réflexion sur les conditions d'exercice de la compétence transport pour définir les enjeux en matière de mobilité et déplacements sur son territoire, afin d'identifier les différents scénarii de mise en œuvre.

I.3 URBANISME

I.3.1 Régularisation de voirie pour village de Curson

Dans le cadre de la deuxième tranche des travaux d'aménagement de Curson, il convient de procéder à la régularisation de différentes parcelles privées à intégrer au domaine public de la commune.

Monsieur Le Maire invite Monsieur Bruno GRAS-TACHON susceptible d'être concerné par cette délibération, à quitter la salle afin de ne pas participer au vote, pour ne pas entacher d'irrégularité ladite délibération.

Le nombre de votants passe à 12.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne mandat à Monsieur Le Maire afin d'effectuer la régularisation des parcelles concernées avec l'intervention d'un Géomètre expert agréé et dit que les actes afférents seront dressés administrativement.

I.4 BATIMENTS

I.4.1 Handicap - Accessibilité - Engagement dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Pour établir un ADAP conforme aux dispositions légales, la Commune de Chanos-Curson doit préalablement établir un diagnostic d'accessibilité pour l'ensemble de ses ERP. Après consultation de différents prestataires, Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre d'EGEE Rhône-Alpes pour un montant de 1 278 €.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cette proposition et autorise Le Maire à signer le contrat correspondant.

I.5 INTERCOMMUNALITE

I.5.1 Syndicat départemental de l'Ecole de musique et de danse de l'Ardèche

Monsieur Le Maire rappelle le litige qui oppose le Syndicat Départemental de l'Ecole de musique et de danse de l'Ardèche et la Commune quant à la cotisation à acquitter pour un montant de 3 007.75 €.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, par 10 voix pour, 2 contre et 1 abstention, autorise Le Maire à faire opposition au titre de recette exécutoire. La représentation de la Commune est confiée au cabinet Hélios Avocats.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

II.1.1 Actions en justice

- **Dossier CHARDON** : Maître Matthieu DAYREM nous a transmis les conclusions de l'audience de mise en état du 3 juillet dernier et indique que le dossier est renvoyé au 23 octobre prochain pour les écritures impératives, de Madame Danielle CHARDON.
- **Dossier Syndicat Départemental de l'école de musique et de danse de l'Ardèche** : Le cabinet Hélios nous a précisé que le recours d'opposition au titre de recette exécutoire sera adressé au Tribunal administratif dès la réception de la délibération du Conseil Municipal.

- **Dossier urbanisme (GUIMBAUD/Commune)**: Recours contre l'arrêté municipal 2013/53 portant délivrance d'un permis de construire au bénéfice de Monsieur et Madame BLACHE Serge. Le dossier est en cours.
- **Dossier du Personnel**: Suite au recours d'un agent, le dossier est en instruction au tribunal administratif de Grenoble. Les pièces du dossier ont été transmises au cabinet Hélios mandaté pour cette affaire.

II.1.2 Déclarations sinistres

- **Bris de logette EDF d'un administré**: Lors de l'entretien des abords des chemins de la Commune, un agent a endommagé une logette EDF. Une déclaration a été faite le 15 juin à notre assurance la SMACL.
- **Dossier ligne téléphonique**: Suite à l'utilisation frauduleuse de notre ligne téléphonique au mois de février et mars 2015, nous avons fait une déclaration de sinistre ainsi qu'un dépôt de plainte. La gendarmerie nous a indiqué qu'il n'y aura pas de suites données pour ce type de dossier. Préjudice pour la commune 3 000 € environ.

II.1.3 Déclarations d'intention d'aliéner

- Vente immeuble BRUN sis 8 rue du Riou, acquéreur MOREL/CLAYON.
- Vente immeuble FRAISSE sis 3 chemin du facteur acquéreur CROMBERE.
- Vente immeuble PIERRACCINI sis 500 chemin des pierres acquéreur ALAUZE.
- Vente terrains COSTES sis Chemin de Font Côtes acquéreur AD CONSTRUCTION.
- Vente immeuble ADAMO Route de Romans acquéreur BOURG.
- Vente immeubles et terrains succession SELIER acquéreur SAFER.

II.2 Divers

Monsieur le Maire :

- Donne les conclusions du Commissaire-Enquêteur suite à la modification n° 1 du PLU qui sont favorables.
- Présente le calendrier de préparation inhérent aux travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'Ecole des Collines Maurice ALLONCLE.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015
A 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Vu par nous,
Le 28 juillet 2015,

Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.

